CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 octobre 2026 à 20h30

N°9-2026

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Claudine HERAUD
Date de convocation du Conseil Municipal : ***le 16/10/2026***

		Présent	Absent excusé(e)
CHASSIN	Franck	x	
COURJAUD	Thierry		x
DIDIER	Dominique		x
DUPUY	Elodie	x	
FEBVIN	Marie-Pascale	x	
GIRARD	Anne	x	
GENAIN	Jean-Pierre		x
HERAUD	Claudine	x	
JOYÉ	Jean-François	x	
LAMBERT	Régine		x
LIMOUZIN	Sandrine	x	
METTE VIALATTE	Séverine		x
SICAUD	Geoffrey	x	
SOPENA	Patrice	x	
ZOCCO	Jonathan	x	

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 octobre 2026

Ordre du jour : *session ordinaire*

Délibérations :
- 1 - Cimetière - Devis columbarium ;
- 2 - Budget : Décision Modificative N°3 ;
- 3 - SDEEG – Devis audit pour groupe scolaire ;
- 4 - Demande de subvention D.S.I.L. et D.E.T.R 2027 Aménagement du bourg phase 2 ;
- 5 - Demande de subvention FONDS VERTS 2027 - Chauffage école ;

Points de séance :
- Chauffage école
- Plan communal de sauvegarde

Questions diverses

Début de la séance *: **20h30***

Madame Séverine METTE VIALATTE donne pouvoir à Monsieur Jonathan ZOCCO.

Monsieur le Maire évoque la démission de Madame BOTTERO Aurélie à partir du 15 septembre 2026 et souhaite la bienvenue à Anne GIRARD, sa remplaçante.

Délibération N°1 - Cimetière - Devis columbarium ;

Monsieur le maire expose à l'assemblée que, compte tenu du manque de places disponibles au columbarium du cimetière communal, il convient de procéder à l'acquisition de 2 modules de 6 cases. Chacune des cases peut recevoir 3 emplacements.
Il précise que cet achat a été prévu au budget.
Des devis ont été demandés à diverses entreprises, notamment :
- l'entreprise « Au granit poli » Ets NOIZILLEAU, le bourg BP 30045 Chamouillac, 17130 Montendre, pour un montant de 10 300,80 € TTC.

- l'entreprise Pompes Funèbres Marbrerie Gorenflos, 1 Boulevard René Gautret 17500 JONZAC , pour un montant de 11 592 € TTC ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- approuve l'acquisition de 2 modules de 6 cases chacun pour le columbarium du cimetière communal ;

- l'entreprise « Au granit poli » Ets NOIZILLEAU, le bourg BP 30045 Chamouillac, 17130 Montendre, pour un montant de 10 300,80 € TTC.

- dit que le tarif applicable aux administrés à ces nouvelles cases est fixé à 1000 € la case pour 30 ans.

Pour : 11
Contre : 0

Délibération N°2 - Budget DM N°3 ;

Monsieur le maire explique que nous devons prendre une décision modificative (DM) afin de régulariser les imputations budgétaires. En effet, les travaux ayant débuté, les factures initialement imputées au compte 203, doivent être transférées au compte 231, correspondant aux travaux en cours. Cette intégration constitue une opération d'ordre budgétaire. Ci-dessous la DM proposée :

15100 **DONNEZAC**

	DEPENSES			RECETTES		
	COMPTE	CHAPITRE	MONTANT	COMPTE	CHAPITRE	MONTANT
INV	2131	041	1 528,76 €	203	041	132 216,19 €
	231	041	130 687,43 €			
			132 216,19 €			**132 216,19 €**
FONCT						
			0,00 €			**0,00 €**

Pour : 11
Contre : 0

Délibération N°3 - SDEEG – Devis audit pour groupe scolaire ;

Un devis pour un audit énergétique est demandé pour pouvoir percevoir une subvention de EDF dans l'hypothèse d'un investissement chauffage/climatisation.
Monsieur le maire évoque avoir contacté le SDEEG, qui nous propose une offre d'audit énergétique complet pour le groupe scolaire. Les tarifs comprennent l'audit des bâtiments, avec une option supplémentaire portant sur l'analyse du

confort d'été. La réalisation du rapport se fait en 1.5 mois environ, une restitution en mairie par le bureau d'étude et le SDEEG est proposée, avec présentation des résultats, à l'issue de la réalisation du rapport.

Deux propositions du SDEEG nous ont été présentées :

- une proposition portant sur l'ensemble des bâtiments de l'école, à l'exclusion des toilettes, des préfabriqués et des locaux de stockage, pour un montant de 7 921,07 € TTC ;
- une deuxième proposition portant sur le bâtiment principal de l'école maternelle, pour un montant de 3 752,09 € TTC.

Après l'exposé de Monsieur le maire, le conseil municipal décide :

- de refuser le principe de la réalisation d'un audit énergétique des bâtiments de l'école du fait du coût important eu égard au retour attendu incertain : 10 000€.

Pour : 11
Contre : 0

Délibération N°4 -Demande de subvention D.S.I.L. et D.E.T.R 2027 Aménagement du bourg phase 2 ;

Monsieur le Maire indique que les travaux d'aménagement du bourg ont débuté en 2025 avec la réalisation de la première tranche (actions C1A et C2) qui s'est terminée en octobre 2026. La seconde tranche, concernant les abords de l'école, commencera en 2027 et comprendra uniquement certains travaux relevant des actions C1B, C5a et C5b.

	H.T.
NATURE DES DÉPENSES	
maîtrise d'œuvre et frais divers	**31 430.00 €**
travaux	**652 140.72 €**
Aléa	**32 607.04 €**
MONTANT DE L'OPÉRATION	**716 177.76 €**

Afin de financer ces travaux, la commune sollicite une aide financière auprès de la D.S.I.L. et de la DETR. Le coût total prévisionnel (HT) de la tranche 2 : C1B + C5a + C5b est de **716 177.76** € HT .
Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

* subvention D.S.I.L	200 000.00€ soit 27.93 %
* subvention D.E.T.R	200 000.00€ soit 27.93 %
* département	162 491.00 € soit 22.69 %
* autofinancement	153 686.76 € soit 21.46 %
Coût total prévisionnel HT :	**716 177.76 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Adopte les modalités de financement
- Approuve le plan de financement
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention auprès de la D.S.I.L. à hauteur de **27.93 %** du montant HT soit 200 000 €.
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention auprès de la D.E.T.R. à hauteur de **27.93 %** du montant HT soit 200 000 €.
- Donne plein pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer tous les documents se rapportant à ces demandes de subventions.

Pour : 11
Contre : 0

Délibération N°5 -Demande de subvention FONDS VERTS 2027 - Chauffage école ;

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que le système de chauffage de l'école n'est plus adapté, tant sur le plan économique qu'écologique.
Afin de réaliser les travaux nécessaires, la commune souhaite solliciter une subvention auprès du Fonds vert.
Dans ce cadre, le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

* subvention Fonds vert	14 030.00 €
* autofinancement	26 055 ,73 €
	40 085.73€ HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le plan de financement
- autorise Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention auprès du fonds vert à hauteur de 35 % du montant HT.
- donne plein pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer tous les documents ces demandes de subventions.

Pour : 11
Contre : 0

Points de séance :

- Chauffage école : Il est convenu son remplacement de manière prioritaire. 2 ou 3 devis doivent être demandés, une autre demande de subvention sera déposée.
- Plan communal de sauvegarde : L'obligation d'un PCS s'impose en cas de risques majeurs. Le PCS de Donnezac a donc été actualisé. Un exercice risque nucléaire -FR Alerte- sera effectué les 12 et 13 novembre 2026. Une information relative à cet exercice sera distribuée aux administrés.

Questions diverses

- Conformément aux investissements prévus au budget, les menuiseries de la cantine : 3 fenêtres et 1 porte ainsi que les volets roulants solaires ont été changés.
- 2 devis pour le portail de l'école ont été faits suite à un accrochage.
- Le frigo de l'école a dû être changé suite défaillance.

- L'épareuse a été réparée. L'entretien de différents secteurs est en cours.
- Un agent technique est allé en formation 1 semaine au CFA.

- La réception de fin des travaux pour première tranche (actions C1A et C2) a été effectuée. Le parking devant la bibliothèque va être refait suite à quelques défauts relevés.
- Un contrôle des plantes a permis de révéler et de corriger une erreur de facturation en défaveur de la commune de 23 000€.

- Après information auprès de la SAFER, il est attesté que la commune à la possibilité de faire intervenir la SAFER pour encadrer les ventes de terrains dont la destination n'est pas conforme à leur classification.
- Rideaux école → Le choix de la climatisation ayant été retenu, les rideaux ne sont plus un impératif.
- Les équipements subventionnés à hauteur de 400€ par EDF → les équipements préconisés n'ont pu être disponibles.

Fin de la séance : 21:45